Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_063-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, Mme GÜNEY Lorène, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. BOUDOU Laurent, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUÉMENT Isabelle, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. ROCHEREAU Yohann, Mme LE CALVEZ Florence, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, et M. GUILBAUD Alexandre.

PROCURATIONS : M. MATHÉ Jacques à M. LIRZIN Yvon
M. POUGNARD Xavier à M. BOUDOU Laurent
Mme GRIS Chantal à Mme GÜNEY Lorène
M. DUFOUIN Eric à Mme TRANVOUEZ Anne
Mme ALLAIN Pascale à M. GUILBAUD Alexandre

SECRÉTAIRE : Madame CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 18 **Pouvoirs :** 5 **Votants : 23**

DCM_2026_063	**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 29 AVRIL 2026 ET 26 MAI 2026**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives à l'établissement et à l'approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances des 29 avril 2026 **et** 26 mai 2026 ont été transmis aux membres du Conseil municipal préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que des observations et demandes de rectification ont été formulées en début de séance concernant le procès-verbal du 26 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que ces observations ont été examinées et que les modifications retenues ont été intégrées au procès-verbal ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_063-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, par **23 voix POUR**, **:**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2026**,** tel que présenté.

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2026**,** modifié pour tenir compte des observations et rectifications adoptées en séance.

- **DIT** que **l**es procès-verbaux approuvés seront signés et publiés dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.